

N° 163 - 2 mars 2011

Courriel spécial « lutte contre les discriminations » n°4

Sommaire:

- Semaine contre le racisme
- RESF
- Lutte pour l'égalité femme-homme
- Lutte contre la discrimination syndicale
- Lutte contre les LGBT Phobies.
- Compte rendu de la Réunion du collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation du 5 janvier 2011.

Courriel spécial « lutte contre les discriminations » n°4

Le dernier congrès de la FERC a décidé de mettre en place un groupe de travail « lutte contre les discriminations ». En effet, nos champs d'intervention sont très largement impactés par de nombreuses luttes contre différentes discriminations et la fédération intervient à plusieurs niveaux dans ce domaine.

Le mois de mars est une période propice à ces combats puisque différentes journées mondiales y sont programmées. De plus la FERC et la CGT sont partie prenantes de différentes actions au cours des prochaines semaines.

o Lutte contre le racisme

Depuis plusieurs années, la FERC participe, à l'instar de nombreux autres syndicats et associations, aux *Semaines de l'éducation contre le racisme* organisées autour de la journée mondiale de lutte contre le racisme le 21 mars. Cette année, aucun matériel nouveau n'est disponible, sans que l'on sache réellement pourquoi. Toutefois, il est possible de télécharger celui de l'an dernier sur le site du CIDEM (civisme et démocratie) :

http://semaines.cidem.org/

En revanche, la question de ces « semaines » a été évoquée lors d'une réunion RESF, qui a décidé que « RESF et les syndicats [puissent] décréter une semaine de mobilisation sur la question des élèves sans papiers à l'occasion de la semaine de l'Education contre le racisme autour du 21 mars »

A cette occasion, la proposition du réseau est de faire une mallette pédagogique contenant des listes de documents, des films et des thèmes d'activité, qui pourrait être diffusée dans les écoles et les établissements scolaires. Le lien électronique pour commander ce matériel sera communiqué ultérieurement.

Toujours de la cadre de la lutte contre les expulsions des élèves sans papiers, RESF alerte tous les militants sur la sortie du film « **Toi, moi, les autres** » d'Audrey Estrougo qui comprend quelques scènes de contrôle d'identité, de rafle, de locaux de rétention, d'enfants en rétention, d'expulsion par avion et d'opposition des passagers. Pour plus d'information :

http://www.educationsansfrontieres.org/article33697.html

Par ailleurs, voici plusieurs actions programmées :

- **05 mars** : (sous réserve) conférence de presse de RESF devant le centre de rétention de Plaisir (78).
- **09 mars** : les organisations regroupées dans le collectif « Non à la politique du pilori » (dont la CGT) appellent à des rassemblements le jour du vote définitif de la loi Besson par l'Assemblée nationale. A Paris, ce rassemblement aura lieu le 9 mars à partir de 18h30 Place Edouard Herriot, devant l'Assemblée.
- 23 mars: à l'occasion de la réunion officielle entre les ministères du travail et de l'intérieur d'une part, et des syndicats engagés dans la solidarité avec les travailleurs sans-papiers dans le cadre des Onze organisations, une mobilisation aura lieu dans la France entière, pour exiger la régularisation et le respect de ses engagements par le gouvernement. A Paris, cela prendra la forme d'un rassemblement devant le ministère où se déroulera la rencontre. Un tract confédéral paraîtra.

Vous trouverez aussi en pièce jointe, le compte-rendu de la dernière réunion du collectif pour la scolarisation des enfants Roms.

o <u>Lutte pour l'égalité femme-homme</u>

A l'occasion du mardi 8 mars, journée mondiale de lutte des femmes, la CGT relance la campagne pour gagner l'égalité professionnelles Femme-Homme dans l'ensemble des entreprises et des administrations. Cela touche à toutes les revendications que nous portons sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les retraites, ainsi que l'articulation entre vie familiale et professionnelle et les services publics nécessaires à cela.

La CGT s'exprimera dans l'émission « **Expression directe** » des chaines de France télévision (http://www.cgt.fr/L-egalite-un-combat-de-tous-les.html) et vous pouvez retrouver plusieurs articles sur ce thème et sur nos revendications sur le site de la confédération :

http://www.cgt.fr/-Egalite-Femmes-Hommes-.html

o Lutte contre la discrimination syndicale

Nous vous transmettons le lien pour retrouver le communiqué des la CGT concernant la discrimination faite à l'encontre des militants syndicaux. La CGT y dénonce le fait que plusieurs de ces derniers ont été condamnés à des amendes et de la prison suite à des actions dans le cadre de leur fonction syndicale. Ils ont été condamnés pour s'être opposés à la politique de casse de leur entreprise. Ces condamnations injustes ne suffisent pas au Gouvernement qui aujourd'hui permet le fichage des syndicalistes au même titre que de dangereux délinquants.

http://www.cgt.fr/Non-au-fichage-des-syndicalistes.html

Lutte contre les LGBTphobies*

Le collectif de lutte contre les LGBTphobies en milieu scolaire, auquel participe la FERC, doit être reçu le mercredi 09 mars par le cabinet de Luc Chatel afin de revoir les modalités pour relancer la campagne de la Ligne Azur** sur la lutte contre l'homophobie et la transphobie dans les collèges et les lycées, tant publics que privés.

De plus, la FERC attend toujours que le ministre de l'Education nationale fasse des propositions suite au rapport portant sur les discriminations dans le monde de l'école (paru en octobre 2010) afin qu'une lutte réelle et efficiente soit mise en place contre ce phénomène.

^{*} Discriminations contre les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels.

^{**} Dispositif d'écoute téléphonique pour les personnes qui se posent des questions sur leur identité ou leur orientation sexuelle.

Réunion du collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation le 5 janvier 2011 – 15h

1) Point sur le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation

Rappel de l'objectif de création du Collectif

La réunion a commencé par un rappel de l'objectif auquel répondait la création du « Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation », né en 2009 suite à un groupe de travail sur l'éducation des enfants roms.

Plusieurs milliers d'enfants roms à la porte de l'école...cela se passe ici en France. Les associations et les syndicats d'enseignants rassemblés dans ce Collectif, entendent dénoncer cette situation scandaleuse et méconnue, 20 ans après la Convention internationale des droits de l'Enfant.

Il s'agit d'intervenir de façon plus ciblée sur la population fragile que sont les jeunes roms migrants et de montrer ce que représente la réalité de leur scolarisation grâce à une campagne de sensibilisation.

Il y a une lutte à mener sur la question du droit. Il faut donc impliquer à la fois les professionnels du droit et ceux de l'éducation (syndicats d'enseignants, associations,...). A ce titre, il faut élargir le Collectif à ce type d'organisations (exemples : CEMEA, FFC, SE...)

Dernièrement, le Collectif bénéficie du soutien de l'Unicef (apposition de leur logo sur nos documents) et de l'Unesco (dans le cadre de la campagne *Éducation pour tous*).

La réalité de l'éducation des jeunes roms migrants en France est mal connue et à surpris. Il y a eu un fort étonnement quant au nombre important d'enfants non scolarisés (environ 6000 en 2009) de la part des institutions comme du grand public. De cela résulte des éducations brisées, des jeunes adultes jamais scolarisés.

Retour sur les actions menées précédemment dans le cadre de la campagne

Les interpellations :

Il y a déjà eu une rencontre avec l'Association des Maires de France en 2009. Il est nécessaire de les rencontrer à nouveau afin de leur rappeler leurs obligations et leurs responsabilités en termes de scolarisation des enfants roms.

<u>L'accompagnement</u>:

La sensibilisation autour des moyens qui permettent d'accompagner la scolarité des enfants (cantine, transports, vacances scolaires,...) n'a pas trop fonctionné auprès des collèges et des Conseils généraux.

Il faut prévoir un nouveau contact avec l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Le Défenseur des enfants :

Il y a eu plusieurs rencontres avec le Défenseur des enfants et le rapport avec cette institution

fonctionne plutôt bien. Elle intervient lorsqu'il y a des problèmes de scolarisation des enfants. La recommandation est de toujours passer par le Maire avant de faire appel au Défenseur des enfants lorsque cela est possible.

Les supports :

Le Collectif a produit et dispose pour soutenir ces actions de documents suivants:

- ② le document de 8 pages sur la scolarisation des enfants roms, du Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms, qu'il faudra actualiser.
- ☑ l'étude sur les obstacles à la scolarisation des enfants roms migrants en France, du CNDH Romeurope : « la non-scolarisation des enfants roms migrants en France ».
- ② les films d'information et de sensibilisation (DVD prêtés par le CNDH Romeurope et par la Médiathèque de la FNASAT-Gens du Voyage).
- ° Gilles Porte cinéaste et photographe mène un travail important avec l'UNICEF, l'UNESCO, la LDH et Solidarité Laïque autour du Droit des enfants. Il a intégré cette année des enfants roms dans l'exposition Dessine Toi ; (enfants de Bobigny, Orly et Choisy le Roi...). Ces photos ont été exposées à Paris (devant l'UNESCO). Ils ne sont pas dans le livre, ni le film, mais c'est envisagé dans les prochaines éditions. Le film peut servir de support à des réunions sur le droit des enfants, et cela peut amener à parler des roms.

Les interventions:

- ☑ Il y a eu une première conférence de presse à l'occasion de la création du Collectif et du lancement de la campagne en novembre 2009.
- ☑ Puis, le Collectif est intervenu à l'Assemblée nationale et a présenté l'étude sur la non-scolarisation des enfants roms migrants en France lors d'une conférence de presse, en février 2010. A cette occasion, le Collectif a été accueilli par plusieurs élus PC et Verts. Cette intervention a été relayée par la presse, mais faiblement.
- ° Intervention en juin pour le programme Education Pour Tous à l'UNESCO et dans le projet Etats Généreux de l'enfance.

② Le 20 octobre 2010, le Collectif est une nouvelle fois intervenu auprès d'élus, au Sénat cette fois-ci. Il a présenté des témoignages d'enfants roms et de leurs parents sur leur volonté d'aller à l'école et l'importance que cela a pour eux. Cette intervention a été mieux relayée que la précédente, mais cela reste insuffisant.

Globalement, on constate quelques alliés institutionnels ainsi qu'un meilleur traitement de l'information (information moins stigmatisante et d'avantage positive, prise de recul).

2) Appui du CDERE à certaines situations en Ile-de-France, pour la scolarisation des jeunes roms :

☑ A Méry-sur-Oise par exemple, c'est plus facile depuis les événements de cet été, mais il y a tout de même des difficultés. Le dialogue est plus facile avec les communes. La grosse difficulté demeure la scolarisation au collège : Il y a des problèmes d'affectation, de place en classe accueil et des questions de moyens.

☑ Évocation du cas d'enfants scolarisés à Créteil, qui sont logés jusqu'en mars dans un hôtel du
115 à Asnières. Leur hôtel peut changer à tout moment et être situé sur une autre ville. Ils
continuent pour autant d'aller à l'école à Créteil. Il est envisageable d'intervenir auprès de l'IEN
(Inspecteur de l'Éducation nationale) et du département Roms et Gens du Voyage de
l'Inspection académique.

② Concernant une expérience sur Montreuil, où la mairie continue de demander la domiciliation pour l'inscription des enfants à l'école, il a été rappelé que la domiciliation n'est pas obligatoire en vue d'obtenir la scolarisation des enfants.

☑ Le CGT EducAction a mis en avant une ambigüité du code de l'éducation, concernant surtout les moins de 6 ans : Selon un des articles, tout enfant de 3 ans doit pouvoir être scolarisé le plus prêt possible du domicile si les parents le demande. Or, l'interprétation de cet article peut se faire pour utiliser l'absence de domiciliation afin de ne pas scolariser un enfant.

② Sur cette question; le SNUipp a proposé de faire une lettre au *service éducation* de la mairie de Montreuil, afin de « *rappeler leur responsabilité* » quant à l'inscription des enfants qui ne nécessitent pas de domiciliation.

La représentante d'Ecodrom 93 soutient que personne ne s'occupe de la scolarisation des enfants romps hors MOUS (ni la plateforme de solidarité, ni les associations...) car ces Roms sont expulsés par la mairie.

Il a été rappelé que la scolarisation des enfants peut changer l'image et il a été mis en évidence que l'absence de soutien peut être un problème pour certains groupes de romps qui n'arrivent pas y procéder sans soutien.

Il est confirmé que vis-à-vis des familles roms, le point le plus entravant dans la question de la scolarisation, ce sont les expulsions et la crainte de celles-ci.

Le parrainage, comme bonne solution de fonctionnement a été mis en évidence. La scolarisation avec référents est un bon argument pour obtenir la domiciliation auprès des mairies (exemple de Deuil et d'Orly). Le processus peut donc être inversé : d'abord la scolarisation et ensuite la demande de domiciliation, vu que la preuve de la présence sur la commune devrait suffire pour la scolarisation.

3) La définition d'une coordination pour le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation

Avant de relancer la campagne, il est important d'émanciper le Collectif Pour le droit des enfants

roms à l'éducation, du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope. Il est important que la coordination du Collectif soit représentative des associations qui le compose afin d'affirmer son identité propre.

Le choix d'une équipe de coordination semble être préféré à celui d'une coordination tournante. Des volontaires se sont manifestés auprès de Michel Fèvre et peuvent encore se manifester. Afin d'impliquer les acteurs actuels et potentiels du réseau, il est décidé que les lieux d'accueil des réunions devront être tournants. Deux réunions de coordination pour l'organisation de la journée de réflexion, sont programmées les mercredi 2 février et mercredi 2 mars à 16h.

4) La relance de la campagne « Droit des enfants roms à l'éducation »

De manière générale, on constate un manque d'outils face aux idées reçues et aux différents niveaux d'information. La mise en place d'outils, tels que des fiches pratiques thématiques pour la mutualisation des expériences, est proposée et fait l'unanimité. Il est indispensable de pouvoir apporter des réponses, sur la façon dont on peut assurer la continuité de la scolarisation.

Des outils à mettre en œuvre ont été définis :

La rédaction de fiches pratiques :

- ☑ Le fonctionnement des classes d'accueil (CLIO, CLIN, etc)
- Questions/Réponses contre les idées reçues et les réponses des différentes institutions publiques dans la matière,
- ② Comment organiser un comité de soutien ? (et les coordonnées des référents au niveau national des membres du collectif)
- Une campagne d'opinion pour sensibiliser l'opinion publique, « de lui ouvrir les yeux et de la prendre à témoin » sur la réalité des choses.
 - La scolarisation est un facteur d'insertion ; aussi, les mairies et l'Éducation nationale se sentiront d'avantage obligées de favoriser la scolarisation des enfants roms.

Les actions prévues :

Il est important de repositionner la scolarisation au cœur de l'action du Collectif. Il faut s'organiser pour :

Mobiliser les syndicats enseignants, les parents d'élèves, les professionnels de la défense du droit des enfants. Les responsables départementaux des syndicats enseignants-primaires ont l'information, il faut donc les mobiliser sur ce sujet au niveau local.

Le signalement des enfants non-scolarisés sur les communes, aux inspecteurs d'académies est à envisager.

② Organiser une journée de réflexion avec tous les acteurs concernés (y compris en province).

Remobiliser les collectifs locaux : Depuis cet été, on constate que la mobilisation est plus facile.

Il s'agit d'élargir la participation des représentants locaux des organismes membres du Collectif dans l'action concrète : scolarisation e stabilisation de celle-ci, ainsi qu'améliorer la coopération entre associations au niveau local, dans les différents départements.

Rédiger un texte d'appel commun, pour mobiliser les représentants des organisations telles que les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves (FCPE, CGT, SNUipp-FSU,...) et les inciter à se rapprocher des comités locaux pour collaborer au sein des départements.

☑ Reprendre contact avec l'association des Maires de France pour leur rappeler leurs obligations vis-à-vis de la scolarisation, ainsi qu'avec l'Assemblée des Départements de France et le Ministère de l'Éducation nationale.

☑ Recontacter Fanny Ardant, ambassadrice de la campagne *Dosta!*, pour le Conseil de l'Europe et Mickaël Guet (du Conseil de l'Europe) concernant la campagne Dosta!

La France ayant refusé de relayer cette campagne du Conseil de l'Europe au niveau national, il faudrait vérifier si un collectif ou bien des associations peuvent le faire.

Mobiliser des cinéastes pour la réalisation d'un spot/film de lancement, d'une durée de quelques minutes. Il faudrait prendre contact avec les cinéastes qui s'étaient appropriés le film de RESF, et sur les travailleurs migrants, pour voir s'ils sont prêt à s'approprier cette lutte aussi.

☑ Inciter à la diffusion de films d'information et de sensibilisation (DVD prêtés par le CNDH Romeurope ou à consulter auprès de la médiathèque de la FNASAT-Gens du Voyage : http://www.fnasat.asso.fr/ressources.html).

A noter:

☑ La page dédiée au Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, sur le site internet du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope constitue une vitrine des actions du Collectif (http://www.romeurope.org/collectif.html). N'hésitez pas à nous faire parvenir des documents de tout genre qui pourraient être publiés sur le site.

2 La banderole du Collectif a été perdue, il faut en refaire une : le Collectif Romeurope peut s'en charger merci de nous faire parvenir le contenu de la banderole.

Calendrier 2011

- 🛮 Samedi 2 avril 2011, organisation d'une journée de réflexion avec toutes les associations.
- Mercredi 2 février 2011 à 16h, réunion de coordination pour l'organisation de cette journée (à la FCPE lieux à confirmer).
- Mercredi 2 mars 2011 à 16, réunion de coordination pour l'organisation de cette journée (lieux à déterminer).

Manifestations

Il est nécessaire de prévoir un rdv médiatique.

VOLONTAIRES pour animer en équipe le Collectif...

Marie-Ange LAMENDE LDH - GT Droits des enfants malamende@gmail.com

Yves LORIETTE MRAP <u>yvesloriette@free.fr</u> 01.49.60.69.74

Brigitte CERF SNUipp <u>brigitte.cerf@snuipp.fr</u> 06.87.45.43.83

Colette LEPAGE Ecodrom 93 (Montreuil) colette.lepage@free.fr 06.13.43.09.79

Anne-Marie DANDRES MdM amdandres@orange.fr

Rémy LOGIE remy_logie@yahoo.fr 01.43.44.58.53

Sylvie LITVINE sylvielitvine52@yahoo.fr 01.42.52.98.86

Mickaël DAQUIN (collectif parents-enseignants Bobigny) alyabijoux@yahoo.fr
01.48.30.53.39
06.37.71.97.12